

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2018-07-38x-00814 Référence de la demande : n°2018-00814-041-001

Dénomination du projet : Restauration de la ZH du site d'Olives

Lieu des opérations : 33290 - Parempuyre

Bénéficiaire : Métropole de Bordeaux

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le projet concerne un site de 86 hectares en exploitation agricole intensive (30 ans de monoculture intensive de maïs) situé en plaine inondable de la Garonne, et qui nécessitait un pompage de près de 400 000 m³ par an. Bordeaux Métropole souhaite restaurer le site actuellement très dégradé et améliorer le fonctionnement hydraulique, avec environ un tiers de la parcelle en zone humide, un tiers en prairie naturelle et le dernier tiers en prairie avec contrôle des niveaux de la nappe par une station de pompage. La pompe sera déplacée avec raccordement électrique, trois fossés seront curés et des merlons seront posés ; les travaux s'étaleront sur une période de trois mois. Les deux tiers du site feront l'objet d'une valorisation agricole extensive (prairie de fauche et pâturage). Des postes d'observation de la faune sont aussi prévus pour le grand public. A noter l'absence de parking et de base de vie.

Méthodologie

Les méthodes d'inventaire sont convaincantes, l'état des lieux est détaillé et bien illustré. Comme souligné par le CBNSA, les inventaires floristiques menés en mai et juin 2016 méritent une réactualisation avant le début des travaux en raison de la poursuite de l'activité agricole, de l'assèchement des parcelles et de la modification de la composition floristique des parcelles.

Espèces concernées

84 espèces végétales dont une à enjeux forts : la renoncule à feuilles d'Ophioglosse *Ranunculus ophioglossifolius*, deux à enjeux faibles : la cardamine à petites fleurs *Cardamine parviflora* et l'euphorbe poilue *Euphorbia illirica*. Treize espèces végétales d'origine exotique ont été recensées sur l'aire d'étude rapprochée.

Sur les 44 espèces d'insectes présentes, aucune n'est protégée, ni ne présente de caractère remarquable. 17 espèces de poissons dont l'anguille européenne (enjeu fort), le brochet (enjeu moyen) et des espèces exotiques envahissantes. Cinq espèces ou complexe d'espèces d'amphibiens : Crapaud calamite *Bufo calamita*, Crapaud épineux *Bufo spinosus*, Rainette méridionale *Hyla meridionalis*, Complexe des Grenouilles vertes *Pelophylax sp.*, Grenouille agile *Rana dalmatina*. Cinq espèces de reptiles dont une EEE : Couleuvre verte et jaune *Hierophis viridiflavus*, Couleuvre à collier *Natrix natrix*, Lézard des murailles *Podarcis muralis*, Lézard vert occidental *Lacerta bilineata*, Tortue de Floride *Trachemys scripta*. De plus, la Cistude d'Europe est potentiellement présente.

143 espèces d'oiseaux fréquentent le site, dont 83 espèces en période de reproduction, 135 en période de migration et 62 en période hivernale. Parmi elles, 101 sont protégées, 23 sont d'intérêt communautaire et plusieurs présentent un caractère remarquable durant au moins une partie de leur cycle de vie : 7 constituent un enjeu écologique moyen et 34 un enjeu écologique faible.

16 espèces de mammifères dont une à enjeu fort potentiellement présente (Vison d'Europe *Mustela lutreola*), un à enjeu moyen potentiellement présente : la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), deux à enjeu faible : le Putois d'Europe *Mustela putorius* et le lapin de garenne *Oryctolagus cuniculus*. Les autres espèces présentes sont : Chevreuil européen *Capreolus capreolus*, Crocidure musette *Crociodura russula*, Fouine *Martes foina*, Hérisson d'Europe *Erinaceus europaeus*,

MOTIVATION ou CONDITIONS

Blaireau européen *Meles meles*, Campagnol des champs *Microtus arvalis*, Lièvre d'Europe *Lepus europaeus*, Mulot sylvestre *Apodemus sylvaticus*, Ragondin *Myocastor coypus*, Rat musqué *Ondatra zibethicus*, Rat surmulot *Rattus norvegicus*, Renard roux *Vulpes vulpes*, Sanglier *Sus scrofa*, Taupe d'Europe *Talpa europaea*.

Neuf espèces de chiroptères identifiées dont cinq à enjeu moyen : la Barbastelle d'Europe, la Noctule de Leisler, la Noctule commune, la Pipistrelle de Nathusius, la Pipistrelle commune, et quatre espèces à enjeu faible : la Sérotine commune, la Pipistrelle de Kuhl, l'Oreillard gris et le Petit Rhinolophe.

Avis sur la séquence ERC

Plusieurs scénarios de gestion du site ont été présentés. L'alternative retenue combine un secteur qui évoluera librement (zone humide) et deux secteurs (prairie naturelle et prairie) avec contrôle des niveaux d'eau et activités agricoles extensives (fauche et pâturage). Ce projet de restauration écologique et hydraulique sera très favorable aux espèces déjà présentes et aura un fort potentiel d'accueil pour d'autres espèces, en tant que zone refuge, habitats d'alimentation et de reproduction. L'analyse des impacts est convaincante.

- Mesure d'évitement : déplacement de la station de pompage.

- Mesures de réduction classiques : mise en défens des stations de renoncules, phragmitaies et boisements ; emprise des travaux adaptés, réutilisation des matériaux et absence d'apports externes, prévention contre la pollution, adaptation du calendrier des travaux, surveillance et lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE). Ces mesures seront à adapter avec un nouvel état initial à réaliser avant le démarrage des travaux. Au vu de la forte présence d'EEE, il est recommandé d'être vigilant sur l'origine des terres transférées et de semer uniquement des semences d'espèces indigènes.

- Mesures de compensation : pour compenser la destruction de 1000 pieds de Renoncule (3500 m² de stations détruites), des graines seront collectées et replantés sur une surface de 5000 m² environ. Le dimensionnement de cette mesure compensatoire est cohérent.

Enfin, un suivi écologique sera réalisé en phase chantier.

C'est pourquoi un avis favorable est apporté à cette demande de dérogation en raison de la plus-value écologique souhaitée sous la condition cependant qu'un plan de gestion soit établi sur une durée renouvelable de 30 ans accompagné de suivis des principaux indicateurs d'évolution de la faune et la flore protégées.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel Métails

AVIS : Favorable []

Favorable sous conditions [X]

Défavorable []

Fait le : 24 septembre 2018

Signature :

